

21 juin

Permis d'urbanisme Moensberg suspendu par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a rendu vendredi 15 juin 2007 un arrêt suspendant le permis d'urbanisme du Moensberg à Uccle. Délivré en 2006, ce permis prévoit la construction de 103 logements sociaux à proximité de la future gare RER.

Le 5 mars 2007, deux riverains mécontents saisissaient en urgence le Conseil d'Etat. Principale motivation : le non-respect des prescriptions urbanistiques du PPAS (plan particulier d'affectation du sol). Un projet trop gros, fermé et ne s'intégrant pas harmonieusement dans le bâti du quartier. Le 18 avril, l'auditeur du Conseil d'Etat allait dans le sens des riverains.

La décision du Conseil d'Etat ne casse pas le permis délivré, mais en suspend l'exécution. Le Conseil d'Etat était saisi d'un recours en extrême urgence. La suspension prononcée lui laisse à présent du temps afin de se pencher sur le fond du dossier. Voilà qui peut prendre des mois, voire des années. Dans la pratique, le projet du Moensberg est donc sérieusement compromis. Du moins sous sa forme actuelle.

Cette décision du Conseil d'Etat a des conséquences importantes pour d'autres projets du Plan pour le Logement. Dans le projet Ernotte à Ixelles et dans le projet Dames Blanches (1000 logements) il existe actuellement des plans particuliers d'affectation.

La Région ne peut donc plus courir aucun risque et est obligée de changer les plans particuliers d'affectation existant ou de les supprimer. Ce n'est pas -contrairement à ce que prétend la secrétaire d'état Dupuis-une procédure très facile parce que les communes et le voisinage peuvent à nouveau faire entendre leur voix et leur opposition.

La Région doit saisir la chance de pouvoir mener autour du développement urbanistique des grands sites un dialogue ouvert et constructif.